



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

**Pôle organisation scolaire et accompagnement des écoles,
des établissements scolaires et des services
Division des Examens et Concours
DEC 1**

**ARRETE FIXANT LE CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE
DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- Session 2022 -

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'état et à certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 11 août 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Les épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2022 se dérouleront comme suit :



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

**ARRETE FIXANT LE CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE
DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- Session 2022 -

**Pôle organisation scolaire et accompagnement des écoles,
des établissements scolaires et des services
Division des Examens et Concours
DEC 1**

Affaire suivie par :
Lucile Lefevre de la Houplière

Chef de Bureau
04 67 91 46 94
lucile.lefevre-de-la-houpli@ac-montpellier.fr

Candy JUNG
Gestionnaire
04.67.91.48.24
candy.jung1@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
DEC 1
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2
www.ac-montpellier.fr

Commission RAEP	Mercredi 26 janvier 2022
Jury d'admissibilité	Mercredi 26 janvier 2022
Publication des résultats d'admissibilité	Mercredi 26 janvier 2022
Épreuve orale d'admission	Du lundi 14 au mercredi 16 février 2022
Jury d'admission	Mercredi 16 février 2022
Publication des résultats d'admission	Jeudi 17 février 2022

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le **20 OCT. 2021**

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL